

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

LA MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

> Un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.
> Etude des demandes de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.



L'Agefiph : Association de Gestion du Fonds pour l'insertion Professionnelle des personnes Handicapées

> Gestion du fonds issu de la contribution des entreprises au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour développer l'insertion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.



CAP EMPLOI :

> Accompagnement des personnes en situation de handicap et des employeurs privés ou publics pour le recrutement et l'insertion professionnelle.



LE FIPHFP : Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

> Aide au recrutement, à l'accompagnement et au maintien dans l'emploi au sein de la fonction publique.



ALTHER :

> Mobilise, informe et accompagne les entreprises pour satisfaire à leur obligation d'emploi de personnes handicapées.



CARSAT :

> Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail. Accompagnement des projets de reprise du travail des personnes en arrêt de travail et/ou en invalidité.



SAMETH : service d'appui au maintien dans l'emploi

> Accompagnement des salariés en risque de perte d'emploi du fait d'une problématique de santé et de leurs employeurs privés ou publics pour mettre en place les aménagements organisationnels et techniques nécessaires au maintien du salarié dans l'entreprise.



CONTACTEZ-NOUS :



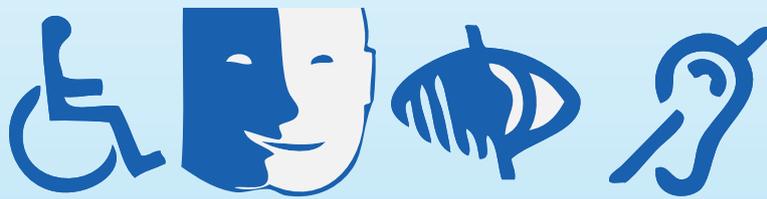
ORIENTATION, FORMATION & HANDICAP

APPRENTI OU STAGIAIRE

ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ

STRUCTURE DU SECTEUR PUBLIC





NOTRE ÉTABLISSEMENT ADHÈRE À LA CHARTE DU RÉSEAU RÉFÉRENT HANDICAP DANS LES ORGANISMES DE FORMATION

- Un accueil par un référent handicap identifié
- Une adaptation du parcours de formation
- Une relation étroite avec les partenaires et acteurs du parcours de formation

UN ACCOMPAGNEMENT ET UN RELAIS POUR LE CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP, À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE FORMATION

• **En amont de la formation :** l'identification des contraintes au regard du projet professionnel et des possibilités d'aménagement.

1 PENDANT LE PARCOURS DE FORMATION

- Entretiens individualisés
- Conseils sur l'orientation
- Conseils sur les démarches administratives
- Analyse et mise en place des moyens de compensation
- Aménagement possible de la durée et du parcours de formation

2

UN ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE

- Relais pour l'adaptation du poste de travail en lien avec des partenaires : AGEFIPH, CAP EMPLOI, SAMETH, ALTHER, FIPHFP, CARSAT (voir au dos)



4 UN SUIVI APRÈS LE PARCOURS LA FORMATION

- Relais auprès du réseau pour favoriser l'insertion professionnelle
- Conseils pour le suivi des démarches

3 DES AMÉNAGEMENTS ÉVENTUELS

- Pendant le parcours de formation et de validation (évaluation, examen, test)
Ex : 1/3 temps supplémentaire, assistance d'un interprète, matériels, logiciels...